RÉGIME ET VALORISATION DU DOMAINE PUBLIC

Comment gérer et valoriser au mieux le domaine public

2 JOURS, 14 HEURES

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

CODE : UA10

Objectifs de la formation

Identifier les différentes composantes du domaine public immobilier

Optimiser la gestion du domaine public par la maîtrise des différentes formes d'occupation domaniale : autorisations ou conventions

Recourir aux droits réels et en connaître les particularités juridiques

Appliquer les règles de publicité et de mise en concurrence des titres d'occupation du domaine public

Parmi nos formateurs

- Professionnel(s) du secteur

Public concernés

- Responsable ou chargé de mission des services Patrimoine immobilier, Urbanisme, Aménagement, Environnement, Services techniques ; Aménageur public ou privé ; Promoteur immobilier ; Architecte, AMO, MOD, OPC ; Avocat, notaire et juriste spécialisé en droit de l'urbanisme

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Connaître la composition du domaine public

- Identifier les critères d'appartenance d'un bien immobilier au domaine public
- Connaître les définitions générales et sectorielles du domaine public ainsi que les mécanismes d'extension du régime de la domanialité publique
- Tout savoir sur le domaine public mobilier
- Connaître les règles d'incorporation d'un bien dans le domaine public

Quels sont les principes d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité

- Faire le point sur le régime de sortie d'un bien du domaine public
- Définir les servitudes sur le domaine public

Intégrer les principes fondamentaux de l'occupation privative du domaine public

- Connaître les principes généraux de l'occupation privative du domaine public
- Comment déterminer la redevance d'occupation domaniale

- Quelles sont les règles de passation des conventions d'occupation temporaire : la problématique de la mise en concurrence des occupants du domaine public
- Quels sont les risques de requalification des conventions d'occupation
- Connaître le cas des fonds de commerce sur le domaine public
- Quels sont les droits de l'occupant sur les ouvrages qu'il réalise
- Quel est le régime des travaux réalisés par le gestionnaire domanial
- Connaître le processus de transfert des titres et la sous-occupation du domaine public
- Maîtriser le régime de la fin des autorisations
- Quelle indemnisation en cas de résiliation anticipée
- Connaître le régime des occupants sans titre

Maîtriser les autorisations d'occupation constitutives de droits réels

- Identifier l'objet et le contenu des droits réels conférés à l'occupant
- Connaître les règles d'octroi des autorisations constitutives de droits réels : le contenu de la demande et les conditions de son instruction
- Tout savoir sur le transfert du titre d'occupation : les modalités de cession des titres d'occupation du domaine public constitutifs de droits réels

Le régime des baux emphytéotiques administratifs : champ d'application et contenu

Appréhender les autorisations d'occupations temporaires non constitutives de droits réels

- Connaître les spécificités des titres d'occupation non constitutifs de droits réels

Quelle valorisation du domaine public par la cession

- Les cessions d'immeubles par l'État et les collectivités territoriales
- La cession et l'échange entre personnes publiques
- Le cas de la cession sans déclassement préalable
- Les promesses de vente sous condition suspensive de déclassement

Comprendre le principe de circulation des biens du domaine public entre personnes publiques

- Faire le point sur les transferts de gestion
- Comprendre les superpositions d'affectations

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- **Modalités pédagogiques:**

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

- **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

- **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.